

Procès-Verbal de la session d'automne 2023 de la section 7 du Comité National de la Recherche Scientifique

13-17 novembre 2023

La section 07, pour la mandature 2021-2026, est composée de:

- David Auber - PU @ LaBRI (Talence)
- Frédéric Bimbot - DR @ IRISA (Rennes)
- Lilian Bossuet - PU @ LabHC (Saint-Étienne)
- Anne Decristoforo - IFSeM (Villejuif)
- Isabelle Fantoni (membre du bureau) - DR @ LS2N (Nantes)
- Inbar Fijalkow (Présidente) - PU @ ETIS (Cergy)
- Hervé Glotin - PU @ LIS (Toulon)
- Carole Kurzydowski - LPTHE (Paris)
- Huyen Nguyen - MCF @ LISN (St. Aubin)
- Barbara Nicolas (membre du bureau) - DR @ Créatis (Lyon)
- Caroline Petitjean - PU @ LITIS (Rouen)
- Franck Plestan - PU @ LS2N (Nantes)
- Dario Prandi (Secrétaire scientifique) - CR @ L2S (Gif-sur-Yvette)
- Paolo Robuffo Giordano - DR @ IRISA (Rennes)
- Benoît Rosa - CR @ ICube (Strasbourg)
- Sophie Tarbouriech - DR @ LAAS (Toulouse)
- David Trebosc - IR @ DRH (Paris)
- Nicolas Tremblay - CR @ GIPSA-lab (Grenoble)
- Steeve Zozor - DR @ GIPSA-lab (Grenoble)

Absents : Frédéric Bimbot, Anne Decristoforo, Carole Kurzydowski, Barbara Nicolas et David Trebosc.

La section a eu des entretiens avec :

- Adeline Nazarenko, directrice du CNRS Sciences Informatique;
- Lionel Buchaillot, directeur du CNRS Ingénierie.

Lors de nos échanges, Isabelle Queindec, Olivier Serre, Anne Siegel (Directrices et directeur adjoint.e.s scientifique CNRS Sciences Informatique) et Aymeric Histace (Délégué scientifiques INS2I), ainsi que Anne-Christine Hladky (Directrice adjointe scientifique CNRS Ingénierie) ont été partiellement présents.

La section a invité les équipes de direction des trois GdR sur lesquels elle devait émettre un avis concernant le renouvellement (GDR IM, ISIS et MACS). Elle a aussi écouté l'équipe de direction du réseau thématique interdisciplinaire "Recherche autour des questions d'éducation", relevant de INSB et INS2I, et dont la demande de création a été aussi examinée par les sections 6, 26 (section principale), 34, 36 et 40 du Comité National lors de leurs sessions de printemps 2023.

La section n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine, hormis les concours. Elle produit un rapport pour chacun des dossiers évalués, disponible dans l'espace personnel des chercheurs (<https://evaluation.dsi.cnrs.fr>). La mandature actuelle de la section propose un site web à l'adresse <http://section7.cnrs.fr>, avec des conseils aux chercheurs.

1 Ordre du jour de la session de printemps 2023

- Approbation du procès-verbal de la session précédente, informations ;
- Échange avec les directeurs des instituts de rattachement ;
- Préparation de la campagne de concours chercheurs 2024 ;
- Propositions de noms pour l'attribution de médailles de Bronze et d'Argent 2024 ;
- Examen des demandes de subventions pour des écoles thématiques ;
- Évaluation des demandes concernant les structures de recherche :
 - Renouvellement de GdR ;
 - Changement de direction des unités rattachées au CNRS ;
- Évaluation des dossiers concernant les chercheurs :
 - Réexamen de l'activité des chercheurs ayant fait l'objet d'un avis différé ou réservé à la session précédente ;
 - Titularisation des chargés de recherche stagiaires ;
 - Demandes d'évaluation permanente par une autre section ;
- Propositions en vue des changements de grade de chercheurs (en formation restreinte et hors présence des représentants de la direction):
 - Examen des promotions des chargés de recherche (hors collège C) ;
 - Examen des promotions des directeurs de recherche (hors collèges B et C).

2 Informations diverses et fonctionnement de la section 7

Session de printemps 2023 de la section 7

Le PV de la session de printemps 2023 est approuvé à l'unanimité.

La prochaine session de printemps sera découpée en deux parties : les 22-23 janvier et le 17-18 juin 2024.

Concours CR et DR 2024

Cette année le CNRS a décidé de repousser la date de clôture du concours CR et DR au 9 février.

La section décide à l'unanimité d'auditionner les candidats au concours DR2, après une présélection sur dossier.

La section se réserve le droit de faire appel à des experts extérieurs (membres du Comité National néanmoins).

La présélection sur dossier des candidats CR et DR qui seront auditionnés aura lieu du 11 au 14 mars 2024.

Les auditions, ainsi que les jurys d'admissibilité, auront lieu pour le concours de recrutement CR du 2 au 11 avril 2024 et pour le concours du recrutement DR du 22 au 26 avril 2024. Toutes les auditions (CR et DR) auront lieu à Sorbonne Université (campus Pierre et Marie Curie, Paris).

Le jury d'admission pour le concours CR aura lieu le 21 juin 2024 et ce pour le concours DR le 9 juillet 2024.

3 Interventions d'Adeline Nazarenko (INS2I) et de Anne-Christine Hladky (INSIS)

Adeline Nazarenko, directrice du CNRS Sciences Informatique, et Lionel Buchaillot, directeur du CNRS Ingénierie, viennent échanger avec la section. Ils sont accompagnés par les DAS référentes de la section 7 : Isabelle Queinnec (CNRS Sciences Informatiques) et Anne-Christine Hladky (CNRS Ingénierie).

Adeline Nazarenko communique à la section les informations suivantes.

Nom d'usage de l'institut

Le CNRS a décidé de doter chacun de ses instituts d'un nom d'usage¹ pour clarifier son périmètre et son profil pour ses publics. Ces noms sont :

- Institut des sciences biologiques : CNRS Biologie
- Institut de chimie : CNRS Chimie
- Institut écologie et environnement : CNRS Écologie & Environnement
- Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes : CNRS Ingénierie
- Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions : CNRS Mathématiques
- Institut national de physique nucléaire et de physique des particules : CNRS Nucléaire & Particules

¹<https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/les-dix-instituts-du-cnrs-se-dotent-de-noms-dusage>

- Institut de physique : CNRS Physique
- Institut des sciences humaines et sociales : CNRS Sciences humaines & sociales
- Institut des sciences informatiques et de leurs interactions : CNRS Sciences informatiques
- Institut national des sciences de l'Univers : CNRS Terre & Univers

Concours CR et DR 2024

Cette année le CNRS Sciences Informatiques aura 18 postes pour le concours de recrutement CR (par rapport à 19 en 2023, 16 en 2022 et 18 en 2021). Ces postes seront répartis comme suit :

- 8 postes en section 6 ;
- 8 postes en section 7 ;
- 1 poste en section 41 (Mathématiques et interactions des mathématiques) sur le thème “Aspects mathématiques de l’informatique (algorithmique, fondements des langages de programmation, optimisation, sciences des données)” pour affectation dans une unité rattachée à l’INS2I à titre principal ;
- 1 poste en section 9 (Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique) sur le thème “Mécanique pour la robotique” ou sur le thème “acoustique” pour affectation dans une unité rattachée à l’INS2I à titre principal.

Cette année l’institut ne met pas de poste en CID. Aucun poste en interaction venant d’autres instituts n’ceci peut poser des problèmes est prévu pour la section 7.

Adeline Nazarenko informe que la politique de coloriage de plusieurs postes du concours général est maintenue. Elle évoque quatre coloriages en section 7 :

- Sciences de l’information éco-responsables en lien avec l’une des thématiques suivantes : automatique, IA et sciences des données, signal/communication, systèmes sur puce ;
- Sécurité de l’information ;
- Traitement automatique des langues et de la parole ;
- Traitement d’images et applications.

Par ailleurs, le CNRS Sciences Informatiques disposera de 16 postes DR dont 8 pour la section 7.

Enfin, le CNRS est très satisfait de la politique de recrutement des DR externes et il y restera attaché, avec un total de 15 postes de DR externes tous instituts confondus. On rappelle qu’il s’agit de postes réservés pour des chercheurs qui ne sont pas en poste dans l’enseignement supérieur et la recherche publique française (ESR).

Chaires professeur junior (CPJ)

En 2023 le CNRS Sciences Informatiques a mis au concours 4 CPJ, dont seulement une a été pourvue, sur le thème “Numérique pour le stockage de données sur support moléculaire”.

L’année prochaine, l’institut remettra au concours les 3 CPJ qui n’ont pas été pourvues cette année, ainsi que 3 nouvelles. Les thématiques des CPJ au concours l’année prochaine seront :

- “Sciences pour les données de la santé” avec affectation dans une unité parmi ICube, LaBRI, LIRIS et TIMS ;
- “Sciences informatiques éco-résponsables” avec affectation dans une unité parmi IRISA, IRIT, LIG et LIRMM ;
- “Sécurité informatique à la frontière logiciel-matériel” avec affectation dans une unité parmi CRISAL, LAAS-CNRS, TIMA et Verimag ;
- “Biologie numérique”, en interdisciplinarité avec CNRS Biologie, avec affectation au CRAN ;
- “Véhicules autonomes et transport” avec affectation dans une unité parmi Heudiasyc et LAMIH ;
- “Télécommunications et réseaux du futur” avec affectation dans une unité parmi ETIS et IRIT.

Le CNRS Biologie mettra aussi au concours une CPJ interdisciplinaire avec le CNRS Sciences Informatiques:

- “IA en biologie” avec affectation dans une unité parmi LIRMM (CNRS Sciences Informatiques) ou IPSM, IGMM, IGH (CNRS Biologie) ;

Échanges avec la section

Question : Par rapport aux agences de programme, un point d’attention doit être porté par rapport aux relations avec l’ANR.

AN : Ces dernières années les rapports avec l’ANR se sont renforcés. Elle nous a toujours sollicité et l’institut a toujours répondu. Nous allons proposer aux agences de programme de contribuer à ses réflexions, au bénéfice des nos communautés.

Question : La feuille de route de demande de l’institut aux GdR a changé depuis quelques années, pourquoi ?

AN : Par rapport à d’autres instituts, les GdR de l’INS2I ont une vie très longue et ils sont bien financés. L’institut demande aux GdR d’animer la communauté et d’être force de proposition (prospective) par rapport à leur thématique vis-à-vis de l’institut. Notamment, le rayonnement de leur discipline fait partie des charges des GdR, par exemple en remontant leurs propositions pour les médailles du CNRS au Comité National.

Question : Les GdR sont désormais des projets abrités par les unités des porteurs, ceci peut poser des problèmes de surcharge pour les gestionnaires.

AN : Même avant le changement de statut des GdR, dans la majorité des cas c'était l'unité du directeur qui s'occupait de la gestion financière. L'institut est vigilant et va accompagner les unités concernées.

Question : L'information de l'abandon des rattachements secondaires pour certaines unités a été communiquée aux intéressés d'une façon assez abrupte. D'ailleurs, est-ce que ces choix pourraient être revus dans le futur ?

LB : Le CNRS nous a donné un délai très court pour la réduction des rattachements secondaires, ce qui pourrait expliquer la façon pour laquelle on a dû gérer la communication. Nous nous excusons à cet égard. Ceci dit, l'INSIS ne va pas hésiter à affecter des postes quand c'est nécessaire, même dans des unités qui ne sont pas rattachées à l'institut.

AN : Nous pouvons très bien revenir sur les choix de rattachement secondaire, notamment si on participe au pilotage scientifique d'une unité.

4 Médailles

Les médailles² sont attribuées à des chercheuses et chercheurs, pas nécessairement employés par le CNRS ou appartenant à une UMR.

L'institut demande à la section de lui faire des propositions. Cette année il est demandé aux sections de proposer deux récipiendaires (un homme et une femme) pour chaque type de médaille. La section prend cette décision sur la base de noms qui lui sont remontés principalement par les GdR et les directions d'unité, en considérant des critères d'excellence scientifique, de diversité thématique, de représentativité des laboratoires, et de parité.

La section tient à préciser que les propositions pour les médailles de bronze et d'argent peuvent venir de tout chercheur ou chercheuse travaillant dans les domaines thématiques de la Section 7, et elle renvoie aux recommandations sur son site :

<https://section7.cnrs.fr/medailles.html>

Des argumentaires détaillés de soutien (mettant en particulier en avant les contributions scientifiques principales) sont particulièrement utiles au travail de la section et elle salue les très bons dossiers qui lui ont été proposés ou dont elle s'est saisie.

Finalement, la section rappelle que ses propositions sont soumises à l'INS2I, qui prendra la décision finale, et qu'elles ne doivent pas être utilisées dans un autre contexte.

Médaille de bronze

La médaille de bronze récompense le premier travail d'un chercheur ou d'une chercheuse déjà autonome et prometteur dans son domaine. Cette distinction représente un encouragement du CNRS à poursuivre des recherches bien engagées et déjà fécondes.

²<https://www.cnrs.fr/fr/talent/index>

Cette année, la section propose deux récipiendaires, triés par ordre alphabétique :

- Arnaud de Mesmay
- Emilie Kaufmann

Médaille d'argent

La médaille d'argent est remise à des chercheurs et des chercheuses en pleine activité, reconnus sur le plan national et international pour leurs contributions scientifiques.

La section propose deux récipiendaires, triés par ordre alphabétique :

- Isabelle Bloch
- Christophe Prieur

5 Évaluation d'écoles thématiques

La section 7 attire l'attention des organisateurs d'écoles thématiques sur l'importance de soumettre à sa lecture un dossier de qualité. Quelques écoles thématiques sont récurrentes et la section 7 demande que les dossiers associés ne soient pas de simples copiés/collés des précédents, qu'ils donnent des détails scientifiques sur la coloration de l'édition à venir ainsi que quelques informations sur l'édition précédente (rapide rapport, indications sur la participation, le budget...).

Dans son évaluation, la section est attentive à la représentation équilibrée de la parité dans la composition des comités d'organisation ainsi que dans la liste des intervenants invités. Les directeurs d'unités d'où provient la proposition doivent inciter les porteurs à donner ces éléments dans les dossiers.

La section 7 examine les dossiers de 8 écoles thématiques devant avoir lieu en 2024.

Elle émet un avis très favorable pour les écoles thématiques suivantes :

- 3R-MACS 2024 (Résilience, robustesse et risque pour la conduite des systèmes dynamiques) ;
- AI4EXTREMES (New methods of artificial intelligence for detection and attribution of climate extremes) ;
- COLLECTIVE (Collective : Collective motions of animals and robots) ;
- GRAPHADON (École d'été sur les graphes et leurs applications au traitement de données) ;
- MDD (Masses des données distribuées)

La section émet un avis favorable pour les écoles thématiques suivantes :

- ANNODEMO (Annotation, description et modélisation linguistique de données textuelles et orales)
- IA2 (Institut d'automne en intelligence artificielle)

- MOBROB (Mobile robotic systems: from modelling and control to future challenges)

6 Évaluation des demandes concernant les structures de recherche

Examen des changements de direction

La section émet un avis très favorable aux changements de direction suivants :

- CRAN (UMR7039) : M. Gilles Millerioux en tant que directeur d'unité, et Mme Muriel Barberi-Heyob et M. Benoît Jung en tant que directrice adjointe et directeur adjoint ;
- LIP6 (UMR7606) : Mme Vanda Luengo en qualité de directrice adjointe ;
- GIPSA-lab (UMR5216) : M. Christophe Berenguer en tant que directeur adjoint ;
- I3S (UMR7271) : M. Frédéric Mallet en tant que directeur d'unité, et M. Vicente Zarzoso en tant que directeur adjoint ;
- LORIA (UMR7503) : M. Yannick Toussaint en tant que directeur d'unité, ainsi que de Mme Armelle Brun et M. Sylvain Lazard en tant que directrice adjointe et directeur adjoint.

La section émet un avis favorable aux changement de direction suivants :

- ETIS (UMR8051) : Mme Lola Cañamero en tant que directrice d'unité ;
- LIS (UMR7020) : M. Sylvain Sené en tant que directeur d'unité, et M. Patrice Bellet et Mme Francesca Chittaro en tant que directeur adjoint et directrice adjointe ;
- IPAL (IRL2955) : M. Christophe Jouffrais en tant que directeur d'unité ;
- CREATIS (UMR5220) : M. Olivier Bernard en tant que directeur adjoint.

La section n'émet pas d'avis concernant les changements de direction suivants :

- LAGRANGE (UMR7293) ;
- LAGA (UMR7539).

Renouvellement de GdR

La section émet un avis très favorable sur le renouvellements des GdR ISIS (GdR 720), avec sa nouvelle appellation GdR IASIS, et GdR MACS (GDR 717). La section émet un avis favorable sur le renouvellement du GdR IM (GDR 673) avec sa nouvelle appellation GdR IFM.

7 Évaluation des dossiers concernant les chercheurs

La section rappelle que les rapports à (mi-)vague produits par les chercheurs doivent être complets, synthétiques et bien rédigés. Des recommandations sont disponibles ici :

[https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/chercheurs/
Documents/Recommandations.pdf](https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/chercheurs/Documents/Recommandations.pdf)

Les rapports à mi-vague sont examinés à la session d'automne et concernent les 5 derniers semestres et concernent les activités de recherche des 5 derniers semestres.

Les rapports à vague, examinés lors de la session de printemps, concernent les activités de recherche effectuées durant les 10 derniers semestres et doivent contenir un projet de recherche pour les prochaines années.

Pour remettre en phase les vagues des évaluations chercheurs et des unités, le CNRS a déclaré l'année 2023 comme une année blanche pour l'évaluation des chercheurs. Lors de la session d'automne 2023, la section 7 a donc effectué seulement 2 évaluations, en émettant un avis favorable et un avis réservé.

Titularisations

Après examen de leur rapport d'activités et des appréciations de circonstance de ses directeurs de recherche et de laboratoire d'affectation, la section émet un avis favorable à la titularisation des chercheurs suivants, recrutés lors du concours CRCN 2022 :

- Nicolas Augier - LAAS-CNRS (UPR8001) ;
- Ricardo Augusto Borsoi - CRAN (UMR7039) ;
- Lucas Brivadis - L2S (UMR8506) ;
- Lucas Ondel - LISN (UMR9015) ;
- Barbara Pascal - LS2N (UMR6004) ;
- Léa Pillette - IRISA (UMR6074).

Evaluation permanente par une deuxième section ou CID

La section émet un avis favorable à deux demandes d'évaluation permanente par une deuxième section ou CID.

8 Promotions des chercheurs

Lors de chaque session d'automne, les sections du comité national classent les chercheurs ayant candidaté à une promotion. Seuls les membres de rang A et B siègent pour les promotions CRHC HEA et HEB, et seuls ceux de rang A siègent pour les promotions

DR1, DRCE1 et DRCE2. Le CNRS n'a pas l'obligation de suivre les propositions des sections et l'institut peut promouvoir qui il veut parmi les candidats.

La section souhaite préciser qu'elle a reçu de nombreuses candidatures de grande qualité, en particulier pour le passage DR1 et DRCE1. La section transmet à l'INS2I les classements suivants. En cas d'ex-aequo, les candidats sont triés par ordre alphabétique.

La section note que l'absence de programme de recherche pour les années futures ainsi que la liste complète des publications depuis la dernière promotion a manqué dans certains dossiers pour un bon travail de la section. Elle note également que certains dossiers concernent l'ensemble de la carrière et ne se focalisent pas sur le bilan depuis la dernière promotion, ce qui nuit à la lisibilité de leurs contributions dans la période concernée.

Des recommandations pour la constitution du dossier de promotion sont disponibles sur les site de la section :

<https://section7.cnrs.fr/recommandations.html#promotions>

Promotions CRCN → CRHC HEA

La section a reçu les dossiers de 10 candidat.e.s. Après présentation des dossiers et délibération, la section a proposé le classement suivant :

1. Sebastien Valette - CREATIS (UMR5220)
2. Jerome Lebrun - I3S (UMR7271)
Jean-Luc Rouas - LaBRI (UMR5800)
Isabelle Sivignon - GIPSA-lab (UMR5216)
5. Vincent Claveau - IRISA (UMR6074)
Frederic Galland - Institut Fresnel (UMR7249)

Pour cette promotion, l'expérience en tant que chercheur a une importance significative. La section regrette que le nombre de candidates et candidats soit très inférieur au nombre de promouvables, en particulier parmi ceux qui ont le plus d'expérience.

La section rappelle que la promotion CRHC est indépendante d'une potentielle candidature (en cours ou à venir) à un recrutement DR2.

Promotions CRHC HEA → CRHC HEB

La section a reçu le dossier d'un seul candidat. Après l'avoir examiné, la section décide de remonter ce nom pour une promotion :

- François Felix Ingrand – LAAS-CNRS (UPR8001)

Promotions DR2 → DR1

La section a reçu les dossiers de 17 candidat.e.s. Après présentation des dossiers et délibération, la section a proposé le classement suivant :

1. Giorgio Di Natale - TIMA (UMR5159)
2. Sophie Achard - LJK (UMR5224)
Patrick Clarysse - CREATIS (UMR5220)
4. Caroline Appert - LISN (UMR9015)
5. Benoît Girard - ISIR (UMR7222)
6. Annelies Braffort - LISN (UMR9015)
Marc Jungers - CRAN (UMR7039)

Promotions DR1 → DRCE1

La section a reçu les dossiers de 16 candidat.e.s. Après présentation des dossiers et délibération, la section a proposé le classement suivant :

1. Patrice Abry - LPENSL (UMR5672)
Olivier Cappé - DI ENS (UMR8548)
Philippe Soueres - LAAS-CNRS (UPR8001)
Louise Travé - LAAS-CNRS (UPR8001)
5. Ugo Boscain - LJLL (UMR7598)
6. Catherine Pelachaud - ISIR (UMR7222)

Promotions DRCE1 → DRCE2

La section a reçu deux dossiers de candidature. Après les avoir examinés, la section décide de remonter ces noms pour une promotion :

1. Patrick Girard - LIRMM (UMR5506)
Silviu-Iulian Nicolescu - L2S (UMR8506)